

Nouveaux tarifs pour la restauration scolaire

Suite à l'appel d'offres concernant le marché « fourniture de repas cantine » le choix du prestataire a été réalisé. Les nouveaux tarifs pour cette année scolaire 2017-2018 ont été déterminés en conséquence. Ils sont fixés à 4.10€ pour les tarifs enfants.

Il est à noter que le prix facturé aux parents ne reflète pas l'intégralité du coût du service puisque seul le coût du repas livré est facturé, les frais de personnel et les locaux ne sont pas comptabilisés.

Pour rappel : le paiement se fait au moment de l'inscription. Pour les parents qui inscrivent leurs enfants sur l'année, le paiement peut se faire au trimestre.